

Bas St Laurent — Gros vent; variable avec pluie ou neige.
Gros — Gros vent; variable, avec neige ou grésil.

"QUAND ON A TRAVAILLE..."

Chante M. Ernest Desrosiers, avocat, au Club Libéral de la Partie Est

Assemblée du Club Libéral de la Partie Est, hier soir, sous la présidence de M. Honoré Gervais, avocat.
Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente, le secrétaire a donné sa démission, pour causes indépendantes de sa volonté, et il a été élu son remplaçant, M. J. A. Alarie, d'ancien secrétaire, et réélu.
L'article des interpellations, le secrétaire correspondant a voulu avoir la parole pour donner lecture de la liste officielle des membres du Club, à laquelle il a été répondu par M. J. A. Alarie, secrétaire, qu'il ne pouvait pas le faire.
M. Ernest Desrosiers, avocat, a parlé ensuite. Il a déclaré que les membres du Club ne devaient pas se laisser impressionner par les discours de M. J. A. Alarie, et qu'ils devaient rester fidèles à leur parti libéral, sans en recevoir aucune faveur.
M. Gervais, président du Club, a remercié M. Desrosiers, et a déclaré que le Club Libéral de la Partie Est, sous sa présidence, n'avait pas de but autre que de servir les intérêts du parti libéral, sans en recevoir aucune faveur.

NOS DEPUTES AIMENT LES ARTS

Ils se portent en foule au concert Albani, à Ottawa

Ottawa, 20. — La Chambre a ajourné ce soir à huit heures et quinze.
Les bills suivants ont été adoptés en M. Maheu, St. Lawrence Power Co., M. Hogan, Eddy Co., M. Champagne; Hudson Bay et Pacific Ry., M. Oliver; Kettle River Ry., M. Callaghan; Vancouver et Northern Ry., M. Morrison; McClary Company, M. Hyman.
Le Dr. Sprague a refusé de retirer sa proposition relative à la prime sur le sucre de betterave, bien que le gouvernement ait annoncé qu'il ne primera pas cette industrie. Le docteur exige un vote de la Chambre.
Les ministres et les députés, sont allés ce soir entendre Maxime Albani, au Russell. Succès phénoménal pour la cantati-
M. Clarke annonce qu'il proposera la discussion, au comité général, de l'amendement suggéré au bill du chemin de fer de Collingwood, qui, sous le nom de loi des chemins de fer, et comportant l'expropriation de cette ligne après déduction des subventions de l'Etat du prix à payer.

Victoire conservatrice!

M. Holliday est élu au siège laissé vacant par M. McNeill

Victoria, 20. — M. German, candidat libéral, défait récemment dans North Bruce, vient de télégraphier à M. Borden, chef de la gauche, qu'il n'aurait pas hésité à se présenter aujourd'hui élu par une bonne majorité. Il félicite M. Borden. Ce télégramme a été reçu par des vivats à la chambre.

VERS LA COREE

Shang Hai, 20. — Une dépêche de Tokio à la "China Gazette", datée du 20, dit que tous les vaisseaux de guerre russes qui étaient dans les eaux japonaises ont fait voile pour la Corée et que l'escadre japonaise se mobilise pour aller immédiatement à la Côte de la Corée.

LA VARIOLE

Il s'en déclare un nouveau cas, et des plus malins, à Centerville, R. I.

Central Falls, R. I., 19. — Pas de nouvelles de variole depuis la semaine dernière. L'état des deux personnes affectées de cette maladie n'est pas critique.
Centerville, V. I., 19. — Un second cas de variole, et des plus malins, celui-ci, vient d'être signalé dans cette localité. La patiente est une femme de 28 ans, Marie Boucher, qui comme l'autre était employée à la filature de coton.
On croit qu'elle va mourir.
Le conseil municipal de Warwick a tenu hier soir une assemblée à laquelle il a décidé de prendre les mesures nécessaires pour prévenir une épidémie.

LES CHEMINS DE FER

J. L. Greatsinger, de New-York, président du Duluth and Iron Range Railroad, a été élu hier président du Brooklyn Rapid Transit, en remplacement de C. L. Rossiter, démissionnaire.

M. George B. Reave, agent général du Grand-Tronc, est arrivé hier soir à Chicago, où il doit assister à une assemblée des fonctionnaires des chemins de fer de l'Ouest.
On rapporte de Toronto que, par suite de la grande quantité de neige tombée depuis quelques jours, sur la division nord du Pacifique tous les trains en partance hier étaient munis de deux locomotives.

BETAIL POUR L'ANGLETERRE

Un convoi comprenant plus de trente wagons chargés de bétail est parti hier de la Pointe St-Charles pour Portland, d'où le bétail sera expédié en Angleterre.

Dans "North Bruce"

Watson, 20. — Le candidat conservateur Holliday est élu dans North Bruce.

LE JOURNAL

LA RUSSIE DEFIE L'ANGLETERRE

Un général Russe exige des excuses

La situation à Tien-Tsin se complique—Des troupes Russes quittent Port-Arthur—Les Anglais envoient du renfort à Tien-Tsin—La presse Russe ne s'alarme pas

Pékin, 20. — Les représentants à l'Angleterre ont déclaré que les troupes russes ont reçu l'ordre de se transporter de Port Arthur à Tien-Tsin comme une manifestation très hostile envers la Grande-Bretagne.

Pékin, 20. — Les Anglais ont dépêché à Tien-Tsin, des renforts en garnison de Taku, pour remplacer les gardes indous sur le terrain contesté. La raison pour laquelle ces précautions

ont été prises est la crainte où l'on est que les agissements provocateurs des troupes russes ne précipitent un engagement entre les Russes et les Anglais.

Le général Bailloud est parti pour Tien-Tsin, où il doit faire une enquête sur la conduite des troupes françaises.

Londres, 21. — Le général W. de la Motte a accepté l'arbitrage d'un comte de Waldersee à Tien-Tsin; il exige

seulement de l'Angleterre qu'elle recule, mais encore qu'elle fasse des excuses pour avoir déplacé le drapeau russe.

Le général Barrow refuse de faire l'un et l'autre chose, et il est appuyé par le gouvernement anglais, qui lui envoie du renfort.

St-Petersbourg, 20. — La presse Russe ne s'alarme pas au sujet de l'affaire de Tien-Tsin. Les bulletins de l'agence officielle n'en font pas mention. Le cor-

respondant londonien de la "Novoye Vremya" parle de la dispute comme d'une affaire de peu d'importance. Un autre correspondant londonien déclare qu'un diplomate français lui aurait dit qu'une guerre Anglo-Russe est impossible car la Russie n'aurait qu'à menacer de supporter les Boers, pour voir la Grande-Bretagne à ses genoux.

Berlin, 20. — Dans les cercles officiels allemands, on affirme que les arde-

urs et anglaises occupent encore le terrain contesté à Tien-Tsin et qu'on peut s'attendre à un règlement satisfaisant de cette affaire.

La presse ne considère pas l'incident de Tien-Tsin comme une question vitale. Tous les journaux pensent que l'Angleterre va reculer. Le "Vossische Zeitung" dit que l'Angleterre ne peut, ornement, s'engager dans un conflit sérieux avec la Russie.

LES TAUX SUR LE FOIN

La Chambre de Commerce demande à la Commission du Port de les réduire de 12 à 6 cents

Les assurances contre le feu—La loi des faillites—L'enseignement technique—Les tramways d'arrosage

Une communication d'un commerçant de foin, M. John Crowe, suscita à la Chambre de Commerce, hier, une discussion qui amènera probablement un grand soulagement aux affaires de nos cultivateurs canadiens. M. Crowe fait justement remarquer que les taux de quaiage imposés aux grains et à d'autres produits canadiens ayant été considérablement réduits la semaine dernière par la Commission du Port, il n'est que juste que la Commission fasse également les cultivateurs canadiens en réduisant avec autant de générosité et de justice les droits imposés aux foin.

Le Board of Trade d'Ottawa fait de l'œil à la Chambre de Commerce afin qu'elle se ligue avec le Board of Trade d'Ottawa pour obtenir pour la capitale l'établissement de cet enseignement.

L'honorable M. Desjardins met la Chambre en garde contre ces mamours du Board of Trade d'Ottawa. Ontario se servira de Québec pour avoir des écoles techniques, dont quelques-unes sont les plus belles du monde.

M. J. X. Perrault rappelle l'exemple des Etats-Unis qui ont réussi à obtenir pour chaque Etat des écoles techniques, dont quelques-unes sont les plus belles du monde.

Cette importante question de l'enseignement technique sera référé au comité spécial de législation qui cherche le moyen praticable d'assurer l'enseignement technique à notre province.

La Chambre de Commerce a prié M. Contant, son représentant auprès de la Commission du Port, de réclamer cette réduction au nom des cultivateurs.

M. Contant se dit disposé à le faire, mais il prépare la Chambre de Commerce n'a pas à s'étonner d'un refus de la part de la Commission du Port.

Une dette de \$2,000,000.00 gêne les opérations du port.

La Commission cherche les moyens de se débarrasser de cette dette et pour y parvenir, il est tout naturel qu'elle s'applique à augmenter ses revenus. Or, ces revenus les plus sérieux viennent du grain et des taxes établies sur les marchandises, elle a donc intérêt à ce que les négociants qui ont menacé de prendre la route des ports américains et la Commission a dû réduire de 8 à 3 cents ses taxes sur le grain afin d'encourager les armateurs et les acheteurs, afin, en un mot, de donner au commerce une poussée de venir à la prospérité.

C'est un pur sacrifice, qu'a fait la Commission du Port, et il est peu probable qu'elle soit disposée à le répéter trop fréquemment. Elle a, en plus, renoncé à d'autres revenus sur des marchandises également exportées à la concurrence américaine, elle a donc sacrifié à la générosité à l'extrême, le moment est mal choisi pour lui demander un nouveau sacrifice, celui du revenu sur le foin.

Parvenons, dit M. Contant, à décider le gouvernement de se charger lui-même de la dette de \$2,000,000 qui pèse sur les affaires du Port de Montréal, et la Commission n'aura plus de raison à son apparente cherté. Mais de son côté, le gouvernement a fait ce qu'il a pu pour l'amélioration de l'état de notre route fluviale, il a aidé la mesure de ses capacités le programme de notre port, il vient de s'engager à exécuter des travaux énormes, et il ne serait ni sage ni raisonnable de choisir le moment actuel pour lui offrir le cadeau de cette dette de \$2,000,000.

M. Parvenons, dit M. Contant, à décider le gouvernement de se charger lui-même de la dette de \$2,000,000 qui pèse sur les affaires du Port de Montréal, et la Commission n'aura plus de raison à son apparente cherté. Mais de son côté, le gouvernement a fait ce qu'il a pu pour l'amélioration de l'état de notre route fluviale, il a aidé la mesure de ses capacités le programme de notre port, il vient de s'engager à exécuter des travaux énormes, et il ne serait ni sage ni raisonnable de choisir le moment actuel pour lui offrir le cadeau de cette dette de \$2,000,000.

La Commission cherche les moyens de se débarrasser de cette dette et pour y parvenir, il est tout naturel qu'elle s'applique à augmenter ses revenus. Or, ces revenus les plus sérieux viennent du grain et des taxes établies sur les marchandises, elle a donc intérêt à ce que les négociants qui ont menacé de prendre la route des ports américains et la Commission a dû réduire de 8 à 3 cents ses taxes sur le grain afin d'encourager les armateurs et les acheteurs, afin, en un mot, de donner au commerce une poussée de venir à la prospérité.

C'est un pur sacrifice, qu'a fait la Commission du Port, et il est peu probable qu'elle soit disposée à le répéter trop fréquemment. Elle a, en plus, renoncé à d'autres revenus sur des marchandises également exportées à la concurrence américaine, elle a donc sacrifié à la générosité à l'extrême, le moment est mal choisi pour lui demander un nouveau sacrifice, celui du revenu sur le foin.

Parvenons, dit M. Contant, à décider le gouvernement de se charger lui-même de la dette de \$2,000,000 qui pèse sur les affaires du Port de Montréal, et la Commission n'aura plus de raison à son apparente cherté. Mais de son côté, le gouvernement a fait ce qu'il a pu pour l'amélioration de l'état de notre route fluviale, il a aidé la mesure de ses capacités le programme de notre port, il vient de s'engager à exécuter des travaux énormes, et il ne serait ni sage ni raisonnable de choisir le moment actuel pour lui offrir le cadeau de cette dette de \$2,000,000.

LA LOI DES FAILLITES

Le Board of Trade, prié par la Chambre de Commerce de coopérer à l'établissement d'une loi réglant efficacement les faillites qui, par tout le Dominion, sont avec leurs privilèges absurdes, un trop grand obstacle au commerce, a communiqué à la Chambre la réponse du ministre de la Justice que le Board invité à intervenir.

Le ministre de la Justice fait savoir d'abord que la présente session est aujourd'hui trop avancée pour songer à faire cette loi avant la prochaine session. Toutefois, l'honorable ministre conseille à la province de Québec de s'entendre avec sa voisine, la Nouvelle-Ecosse, pour arranger une loi qui ferait au moins l'affaire des deux provinces, sinon de tout le Dominion.

M. Laporte proteste de toutes ses forces contre ces raisons sans cesse données pour retarder l'abolition d'un abus dont Ontario fait sa bonne affaire. Le marchand de gros de Montréal et de toute la province de Québec est carotté plus que de raison par les faillites d'Ontario et depuis si longtemps que la Chambre de Commerce réclame une loi définitive, le gouvernement lui donne continuellement des réponses évasives, ou la mauvaise volonté pure et simple.

La Chambre de Commerce avait proposé un projet de loi qui avait été approuvé par le Board of Trade, Chambre de Commerce et banques du Dominion. Ce bill fut contenu au député Fortin et bien nommé n'en a plus entendu parler. Aujourd'hui, la Chambre s'entend avec le Board of Trade de Montréal pour obtenir elle-même l'adoption de cette loi si nécessaire au commerce, et elle est congediée presque cavalièrement.

M. Laporte incite ses collègues de la Chambre de Commerce à ne pas lâcher prise à supplier tant que justice ne sera pas faite.

LE QUARTIER DU BOARD OF TRADE

Le comité des affaires municipales, chargé d'indiquer un juste procédé d'expropriation pour le district ravagé par l'incendie du Board of Trade, soumet un plan qui va à l'encontre du plan déjà étudié à la Commission de la Voirie et qui est en si bonne voie d'adoption qu'il serait malaisé à un autre plan de se proposer. Le plan actuellement à l'étude à l'Hôtel de Ville, est celui basé sur les tracés homologués de la Corporation et c'est celui qui semble le plus rationnel.

L'ARROSAGE ELECTRIQUE

Le comité des améliorations suggère une idée qui fait sourire à force de modernisme mais qui n'est pas du tout irréalisable. Il s'agit ni plus ni moins que de remplacer nos lents et lourds tonneaux d'arrosage par des "tramways d'arrosage." Toutes nos principales rues seraient ainsi rafraîchies, la nuit, par de vastes tonneaux qui feraient mouvoir le trolley. Nous en reparlerons.

CONTRE LE FEU

Effrayés des taux exorbitants des assurances contre le feu, (lequel taux menacent d'augmenter encore) la Chambre de Commerce s'est déterminée à prendre des mesures qui modéreraient

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE CHINOISE

Washington, 20. — On dit qu'il est impossible de calculer maintenant la somme totale des indemnités réclamées par toutes les puissances, à cause du défaut d'harmonie qui existe entre elles, quant aux bases de règlement.

LA PROTECTION S'IMPOSE

La "Patrie" annonçait samedi une réunion des jardiniers des environs de Montréal dans le but de protéger leur industrie contre la concurrence étrangère.

Encore une preuve que la protection s'impose.

Nos jardiniers se plaignent et avec raison que la culture des primeurs ne rapporte plus rien à cause de la production étrangère qui se vend ici à prix réduit. Ce n'est pas la première fois qu'ils se plaignent mais la situation paraît avoir empiré et ils sont résolus à faire une démarche sérieuse auprès du gouvernement. Ils ont raison. Il n'y a aucun intérêt public à les priver de protection. Ils paient des taxes comme les autres et ils ont le droit de jouir des mêmes avantages. Leurs produits ne sont pas de consommation générale. Ceux qui les achètent ont le moyen de payer et ceux dont la bourse ne pourrait pas à ce luxe ne peuvent pas plus le goûter en achetant le produit étranger.

Montréal est le seul marché pour les jardiniers d'alentour, c'est ce qui explique le désavantage de ceux-ci dans la lutte contre les primeurs américains. Ils ne peuvent pas cultiver assez en grand pour réduire, sans danger pour leur budget, le prix de vente de leurs produits. Le climat aussi est un obstacle à la réduction des prix. Aux États-Unis, au contraire, le climat étant plus favorable et les marchés plus considérables peuvent par la quantité des produits réduire les prix à un chiffre relativement minime. Ajoutez à cela la proximité de Montréal et les facilités de transport et vous comprendrez qu'à tous les points de vue, les jardiniers canadiens sont à la merci de leurs concurrents américains.

Est-il juste de les condamner ainsi à une position désavantageuse, quand d'autres industries profitent de la protection? Nous répondons, non. Il ne s'agit pas de les protéger au point de leur assurer notre clientèle à n'importe quel prix, ils ne demandent pas cela, d'ailleurs. Donnons-leur seulement la protection nécessaire pour leur garantir l'égalité vis-à-vis leurs concurrents américains.

LE REFERENDUM POPULAIRE

Le Conseil de Ville va-t-il reconsidérer le vote de la dernière séance contre la deuxième lecture du règlement concernant l'emprunt de \$300,000? Nous l'espérons. Car, pour nous servir des expressions de M. l'échevin LeBeuf, dans l'intervalle que nous publions dans une autre colonne: "Cet emprunt est nécessaire, absolument nécessaire. A défaut de la ville va se trouver exposée à payer des sommes énormes en dommages-intérêts."

En effet, cet emprunt était destiné, jusqu'au dernier centin, à des travaux permanents et d'une exécution urgente. Si on consulte le rapport du Président qui est la base du règlement en question, nous voyons que sur l'item de \$182,500 que l'on demandait pour la Voie, une somme de \$35,000 était affectée à la construction du canal d'égoût de la rue St-Jacques, ouest, et \$7,000 aux trottoirs de la rue Craig, entre la rue Bleury et la square Victoria; la balance, c'est-à-dire, \$140,000 devait être employée aux travaux permanents dans les rues—surtout des quartiers Ste-Marie et St-Jacques.

En bien, ces travaux ne se feront pas, les inondations continueront dans l'ouest de la rue St-Jacques, et les accidents de trottoirs vont se multiplier. Et, comme conséquence, les actions en dommages plouront plus que jamais sur la Corporation, qui paiera en frais et en dommages, dix fois plus que les montants qu'il faudrait pour faire les améliorations projetées.

La somme de \$50,000 demandée pour l'Aqueduc devait être employée pour acheter une pompe puissante et d'un mécanisme plus facile et plus efficace pour la station hydraulique du Haut Niveau. Cette pompe donnerait un meilleur service d'eau à toute la haute ville et économiserait plusieurs milliers de tonnes de charbon par année.

Cette amélioration n'aura pas lieu. Cette autre somme de \$29,000 pour le département des incendies était destinée à la construction d'une station de pompes à la Pointe St-Charles.

Ce montant de \$6,000 pour les marchés devait servir à faire les grosses réparations aux toits du marché St-Antoine et aux murs du marché Bonsecours qui viennent d'être déclarés dangereux du côté de la rue des Commissaires.

Ces travaux encore n'auront pas lieu et la ville sera exposée à payer des dommages aux locataires du marché St-Antoine, et pour les accidents qui pourraient survenir de l'état dangereux de la façade riveraine du marché Bonsecours.

En face de tout cela, nous sommes bien obligés de dire avec les échevins Laporte et Lebeuf:

Cet emprunt de \$300,000 est d'absolue nécessité, il est nécessaire à la bonne administration de la ville.

"Le Journal" félicite les échevins qui

ont supporté la mesure devant le conseil.

Nous ne ferons pas de reproches à ceux qui ont cru devoir opposer le projet de règlement, car il nous semble impossible de croire pour un instant, dans les circonstances, que l'opposition du référendum soit l'œuvre d'un parti-pris ou d'animosité personnelles contre le comité des présidents.

Mais nous nous permettons de faire observer aux membres de cette opposition accidentelle, et passagère, qu'il eût été de bonne courtoisie envers les électeurs propriétaires de leur soumettre le projet de règlement, et de leur permettre ainsi, de donner leur avis sur une question qui les intéresse aussi fortement.

Au reste les échevins sont les mandataires des électeurs et leurs pouvoirs, leur juridiction, au sujet des emprunts sont nettement définis par la charte. Les règlements concernant les emprunts devront être soumis aux électeurs propriétaires. C'est un commandement de la loi municipale. Alors, il était tout naturel, ce nous semble, par respect pour la charte, et par pure courtoisie pour les électeurs, de voter à l'unanimité le référendum du règlement.

C'est le sentiment qui a animé le Comité des Présidents, dans la préparation de ce règlement, c'est aussi celui des échevins qui ont voté pour le soumettre à l'opinion du scrutin populaire.

Nous espérons que ceux qui ont cru devoir voter contre la seconde lecture du règlement, et qui en ont ainsi empêché la référence aux propriétaires, reviendront sur leur décision, et demanderont une reconsidération du vote de la dernière séance.

UNE PROTESTATION LIBERALE

Le discours de M. Borden a provoqué l'admiration des journaux libéraux indépendants comme le "Herald" de Hamilton. Il n'en est pas de même de celui de M. Cartwright qui a mécontenté ses amis comme le "Witness".

"La réponse de Sir Richard Cartwright aux critiques d'extravagance du gouvernement libéral a été une belle pièce d'éloquence de parti, mais peu de chose plus. Dire aux conservateurs qu'il ne leur convient pas de reprocher aux libéraux leur extravagance, c'est avouer la culpabilité de ceux-ci et confesser leur impuissance à se défendre. Duant les dernières années du régime conservateur, Sir Richard Cartwright avait l'habitude de déclarer qu'une dépense de trente-cinq à quarante millions était scandaleusement exagérée, et qu'une administration sage aurait dû la réduire de cinq à sept et même dix millions. De fait, il promit au nom du parti libéral, s'il prenait le pouvoir, de réduire la dépense. Or, les libéraux sont au pouvoir depuis quatre ans, et la dépense a beaucoup augmenté, et Sir Richard Cartwright n'explique pas pourquoi il n'y a pas eu de réduction. Il dit aux critiques conservateurs: quand vous avez quitté le pouvoir, les estimés pour l'année à venir étaient de \$38,000,000, et il se lorne à un effort pour justifier les libéraux d'avoir augmenté la dépense sur ce chiffre. Il dit que les conservateurs ont forcé les libéraux à admettre ce chiffre, mais lorsque Sir Richard promettait l'économie au nom des libéraux, il ne disait pas que l'extravagance des conservateurs qu'il dénonçait précéderait, engagerait les libéraux à faire de même. Maintenant, l'extravagance des conservateurs est invoquée pour justifier encore une plus grande extravagance de la part des libéraux. Sir Richard croit qu'il lui suffit de justifier la dépense des libéraux au-dessus de \$38,000,000, et qu'il peut se dispenser de tenir compte des promesses d'économie. Cela peut faire la bouche aux conservateurs, mais cela ne satisfait ni les libéraux qui ont cru à la sincérité de ces promesses, ni le pays, à qui elles ont été faites."

Le "Witness" à l'argument juste. Les conservateurs sont extravagants, mais ils l'ont été aussi, mais il a dit: "mettez-nous au pouvoir" nous vous donnerons l'économie, nous réduirons la dépense."

Que lui sert-il donc aujourd'hui de répondre: "vous avez fait comme nous."

D'ailleurs, nous n'avons pas fait comme eux. Nous dépensions quatre millions, et ils en brûlent cinquante.

L'INTERCOLONIAL ET LE COMMERCE D'EXPORTATION

Une courte réponse donnée par M. Blair à M. Kemp, député de Toronto, explique l'insuccès de l'Intercolonial dans le commerce d'exportation.

Le ministre des chemins de fer dit que le coût du transport du blé de Parry Sound à St-Jean, N.-B., est de 9 3/4 centimes par cent livres.

La-dessus, l'Intercolonial reçoit 5.6 centimes comme sa part de recettes.

Or, la distance de Parry Sound à Montréal est de 379 milles, tandis que la distance de Montréal à St-Jean est de 740 milles, ou presque le double.

Pour 379 milles de trajet, le Canada Atlantique reçoit 41-2 centimes. Pour 740 milles de trajet, l'Intercolonial ne reçoit que 5.6 centimes.

En d'autres termes, l'Intercolonial transporte le blé sur une distance de 361 milles à raison d'un centimètre par cent livres.

Est-il étonnant que l'Intercolonial soit en déficit?

M. Blair dit qu'il n'a pas calculé le profit ou la perte qu'entraîne chaque voyage.

Cela se comprend. Le résultat serait trop cruel.

AMELIOREZ VOTRE CONDITION

En prenant les "Pilules Cardinales" de Dr. Ed. Morin; elles sont sans rivales pour les femmes pâles et jeunes filles faibles.

Le fait que la nouvelle émission de la Dominion Steel and Iron Works a été souscrite trois fois et plus que la plus grande partie du stock a été prise par des Canadiens est un bon signe.

Cela prouve que les capitalistes canadiens commencent à avoir confiance dans les entreprises industrielles canadiennes. Le meilleur moyen d'induire les capitalistes étrangers à placer leur argent au Canada, c'est de leur donner l'exemple.

Le correspondant du "Star" à Ottawa s'explique difficilement la nomination de recenseurs français dans l'Ontario et autres endroits du pays habités en partie par nos compatriotes. Ces nominations sont pourtant bien justes. C'est dans ces régions peuplées de races différentes que nos intérêts demandent le plus de surveillance. Le danger d'être horés n'est pas grand là où nous sommes la majorité, mais il en est autrement là où nous sommes plus faibles. Il est important que le recensement soit juste pour tous les éléments de la population, c'est le meilleur moyen d'éviter plus tard des réminiscences toujours désagréables.

M. Garneau avait raison de combattre le projet de loi de M. Déchêne mettant hors concours pour la médaille d'or les cultivateurs qui ne s'adonnent pas exclusivement à la culture. Dans plusieurs parties de la province, ce sont eux qui ont donné l'exemple du véritable progrès agricole et qui en ont inculqué le goût à leur voisinage. En outre grand nombre d'entre eux suivent tellement les travaux agricoles qu'ils sont généralement considérés comme de vrais cultivateurs.

Si, au moins, on était aussi sévère pour le ministre de l'Agriculture. Voici M. Déchêne, par exemple, qui n'a jamais remué un râteau, qui ne connaît rien en agriculture, qui n'a jamais rien imaginé par lui-même, dont tout l'encouragement à cette industrie se borne à quelques compliments par-ci, par-là, qui, probablement, ne sait pas même planter un poireau, et qui, cependant, se déclare lauréat du Mérite agricole!

Il y a des gens qui ne savent pas même éviter le ridicule.

COMMUNES DU PARLEMENT FEDERAL

Après la Séance
Ottawa, 20 mars 1901.

Le langage des ministres est bien fait pour jeter dans l'incertitude les propriétaires d'établissements industriels, la classe si nombreuse des ouvriers qui y gagnent leur vie, et, en fait, les cultivateurs eux-mêmes.

En 1897, Sir Richard Cartwright assurait ses amis libéraux-échangistes que la politique ministérielle voguait à pleines voiles vers le libre échange. Le ministre des finances ajoutait de son côté: "Quant à protéger les industries en ce pays, une vigilance éternelle doit être le prix de la protection."

Sir Wilfrid Laurier, à Winnipeg, s'était exprimé de la manière suivante: "Je ne présente devant vous ce soir pour vous prêter l'évangile du libre-échange... Je vous dénonce la politique de protection comme une servitude. Qui une servitude, et j'en parle comme de la servitude qui existait aux États-Unis sous le nom d'esclavage. Notre politique est: liberté du commerce, — telle qu'elle existe en Angleterre, telle qu'elle est pratiquée en Angleterre. Notre politique du commerce est à la fin, à été de détruire l'indigne système de protection par le libre-échange, le tarif de revenu ou le libre-échange continental."

Jenai dernier, M. Fielding, ministre des finances, déclarait s'en tenir au tarif protecteur actuel, — voici ses paroles: "Le gouvernement, ou quel qu'un agissant au nom du gouvernement, n'a fait aux Doukhobors ou à leurs agents aucune promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat?"

Combien sont venus au pays? Combien se sont établis au Canada? Ou sont-ils établis?"

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées?"

A quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays?"

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent?"

Quel a été le coût de cette immigration? combien par tête et coût total?"

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites?"

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire?"

Le gouvernement, ou quel qu'un agissant au nom du gouvernement, n'a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents aucune promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat?"

M. le sénateur Mills, ministre de la justice, a demandé huit jours pour répondre.

Le "Journal", ne cesse d'attirer l'attention du gouvernement sur les délais scandaleux apportés à l'impression de la version française des livres bleus et documents officiels de toute nature. En vérité, le premier ministre devrait y voir puisque le Secrétaire d'Etat M. le sénateur Scott, ne paraît nullement s'en occuper.

Il est plus que probable que ce vénérable octogénaire ne sait pas le français, et que, s'il le sait, il y a mille à parier contre un qu'il ne lit pas les journaux de cette langue.

L'imprimerie de l'Etat est sous son contrôle, et si les renseignements qu'on nous communique sont fondés, les imprimeurs français y sont tout aussi maltraités que les impressions françaises.

M. le sénateur Landry, hier, a demandé au gouvernement comment il se faisait que la traduction française de certains documents publics publiés en anglais, voici deux ans, n'a pas encore vu le jour.

Le secrétaire d'Etat a paru tout éfaré, et après s'être tourné à droite et à gauche comme pour prendre le Sénat à témoin de l'audace du sénateur Landry, il a répondu tout hâtivement qu'il ne savait rien, mais qu'il allait se renseigner.

Au sujet de l'embaras de M. Scott. Mais, comme M. le sénateur Landry ne lâche guère son homme, il a insisté pour avoir une réponse plus satisfaisante. Le secrétaire d'Etat s'est levé pour bredouiller quelques excuses sur la besogne énorme de l'imprimerie du Gouvernement, et a fini par avouer qu'en effet certains livres bleus du département de l'Agriculture distribués vers 1899 n'étaient pas encore imprimés en français.

—Le seront-ils, l'an prochain, a ajouté le sénateur Landry?

demandent d'être assurés contre les éventualités de l'avenir?

La stabilité de la politique économique est la première condition exigée par le capitaliste qui cherche à développer et à exploiter le travail de l'ouvrier, les productions de la terre et les ressources naturelles du pays; or, c'est l'instabilité du tarif actuel que ne cessent d'affirmer de temps à autre sir W. Laurier et ses collègues, ainsi qu'on vient de le voir.

Le temps était arrivé pour le parti conservateur de proclamer les principes sur lesquels il entendait asseoir sa politique et de tranquilliser du même coup les justes espérances de l'ouvrier et les légitimes calculs de l'industriel. M. Borden n'a pas hésité, et il a proclamé le programme dont l'ai déjà donné le texte, programme de protection nationale, programme de protection progressive, programme de protection adaptée aux besoins particuliers du peuple du Canada.

Le débat n'est pas prêt de finir. Les orateurs se suivent des deux côtés de la Chambre, chacun soudant son discours à celui qui vient de finir. On ne s'écarte guère des questions de protection, de tarif préférentiel, et de réciprocité de traitement douanier qui forment le programme énoncé par le chef du parti conservateur.

Aujourd'hui, cependant la séance est consacrée aux affaires privées, c'est-à-dire à la discussion d'avis de motion donnés par les députés touchant divers sujets d'intérêt public ou privé.

M. Marcl, député de Bonaventure, qui est inscrit pour reprendre la discussion sur le budget, s'attend à ne parler que demain jeudi.

Le jour se fait peu à peu sur le caractère de l'immigration des Doukhobors; c'est le côté sociologique des actes du gouvernement libéral dont M. Sifton est l'une des étoiles.

La question est de la plus haute importance pour l'avenir des Territoires du Nord-Ouest, et le public avait longtemps apprécié la manière dont le collègue de Sir Wilfrid Laurier s'y est pris pour la résoudre.

Déjà le gouvernement libéral, vers 1874, avait doté le pays d'une étrange immigration de plusieurs milliers de Mennonites; c'est encore le gouvernement libéral auquel nous sommes redevables de l'immigration plus qu'étrange des Doukhobors.

L'honorable M. le sénateur Bernier a inscrit l'interpellation suivante sur le cahier des procès-verbaux du Sénat, afin de bien établir les responsabilités:

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir au Canada?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration au Canada? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés?

Le gouvernement, a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement au Canada?

Combien sont venus au pays? Combien se sont établis au Canada? Ou sont-ils établis?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées?

A quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent?

Quel a été le coût de cette immigration? combien par tête et coût total?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire?

Le gouvernement, ou quel qu'un agissant au nom du gouvernement, n'a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents aucune promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat?

M. le sénateur Mills, ministre de la justice, a demandé huit jours pour répondre.

Le "Journal", ne cesse d'attirer l'attention du gouvernement sur les délais scandaleux apportés à l'impression de la version française des livres bleus et documents officiels de toute nature. En vérité, le premier ministre devrait y voir puisque le Secrétaire d'Etat M. le sénateur Scott, ne paraît nullement s'en occuper.

Il est plus que probable que ce vénérable octogénaire ne sait pas le français, et que, s'il le sait, il y a mille à parier contre un qu'il ne lit pas les journaux de cette langue.

L'imprimerie de l'Etat est sous son contrôle, et si les renseignements qu'on nous communique sont fondés, les imprimeurs français y sont tout aussi maltraités que les impressions françaises.

M. le sénateur Landry, hier, a demandé au gouvernement comment il se faisait que la traduction française de certains documents publics publiés en anglais, voici deux ans, n'a pas encore vu le jour.

Le secrétaire d'Etat a paru tout éfaré, et après s'être tourné à droite et à gauche comme pour prendre le Sénat à témoin de l'audace du sénateur Landry, il a répondu tout hâtivement qu'il ne savait rien, mais qu'il allait se renseigner.

Au sujet de l'embaras de M. Scott. Mais, comme M. le sénateur Landry ne lâche guère son homme, il a insisté pour avoir une réponse plus satisfaisante. Le secrétaire d'Etat s'est levé pour bredouiller quelques excuses sur la besogne énorme de l'imprimerie du Gouvernement, et a fini par avouer qu'en effet certains livres bleus du département de l'Agriculture distribués vers 1899 n'étaient pas encore imprimés en français.

—Le seront-ils, l'an prochain, a ajouté le sénateur Landry?

CHRONIQUE

Je lisais dernièrement dans un journal d'outre-mer que la bibliothèque de la ville de Milan possédait un manuscrit musical très précieux; c'est la partition complète d'un opéra comique italien, composé par Verdi. Ce chef-d'œuvre est parait-il demeuré inédit. C'est inconcevable, n'est-ce pas mesdames et chères lectrices? et pour ma part, je vous avoue que je conçois les collections de médailles antiques, quel'elles ne disent rien au cœur, ni quel'elles même aux yeux, les collections de monnaies, de timbres-poste; mais des collections de chefs-d'œuvre musicaux inédits, ceci passe mon intelligence! et j'aurais mauvaise opinion même d'un sordid qui enverrait sous triple clef une partition de Verdi. Quelqu'un ne révélerait-il pas ces chants, mélodieux, ces notes ailées endormies, comme les oiseaux de la Belle au bois dormant dans leur volière devenue silencieuse?

Puisque je suis à parler musique, je ne veux point sortir de ce domaine sans vous annoncer le concert que M. gentille payse, mademoiselle Hélène LeBoutillier, donnera le 11 avril prochain.

On sait que Mademoiselle LeBoutillier arrive de la Ville Lumière où elle est allée se perfectionner dans l'art de chanter. Ses deux années d'étude vocale lui ont valu déjà des éloges bien mérités, et à ce propos, je ne puis résister à la tentation de citer la lettre ci-contre, qui parle bien plus éloquentement que toutes mes appréciations personnelles:

"MADemoiselle LeBoutillier. "J'apprends que cette artiste distinguée est revenue au Canada après un long et heureux séjour en France, où il m'a été donné d'apprécier son grand talent et de la suivre dans ses succès qui ont été aussi rapides que brillants.

Dès son arrivée à Paris, Mademoiselle LeBoutillier se présentait au studio de Koenig, le célèbre chef de chant du Grand Opéra et après l'avoir entendue dans un air d'Hérodiade, le maître lui a reçu son élève, présentant ses qualités et comprenant qu'il avait en elle une artiste à mettre en relief et destinée à faire carrière.

Il faut convenir d'abord que la nature a qualifié mademoiselle LeBoutillier de cette qualité rare qui s'appelle le "foyer"; qualité que l'on peut perfectionner mais qu'on n'acquiert pas. Encouragée par l'enseignement et les conseils de Koenig, la jeune canadienne se mit à un travail constant, régulier, actif et les progrès bientôt accusés montrèrent que cet enseignement et ces conseils tombent en terre fertile et ne se sont pas perdus.

Si bien qu'il y a trois mois à peine que mademoiselle LeBoutillier est à Paris et que déjà dans le cercle des professeurs et des étudiants l'attention de la critique s'est éveillée sur cette nouvelle élève qui se distingue si rapidement par son étude incessante soignée par une réelle et intelligente énergie. Le régisseur de l'Opéra demande à l'entendre et satisfait, il lui laisse entrevoir la possibilité d'un prochain début, tandis qu'elle refuse plusieurs offres de chanter dans les salons, son professeur ne voulant pas qu'elle se produise sitôt.

Et l'artiste se développe toujours complétant l'étude par cette intuition qui précède le travail, par cette passion de l'art qui entraîne et sans laquelle on ne saurait obtenir que de pâles résultats.

La voix de mademoiselle LeBoutillier est chaude, timbrée en une touchante sonorité, avec des notes de tendresse, de charme et de calmerie. Elle chante "Lohengrin", "Aïda", "Freyschutz", la Reine de Navarre des "Huguenots"; ce qui nous montre en elle tout à la fois, la tragédienne lyrique du style le plus large, la cantatrice dramatique de grande puissance, la chanteuse exquise et fine, puisque ces trois rôles diffèrent l'un de l'autre, aussi bien par le caractère dramatique que par la tessiture musicale.

La carrière de mademoiselle LeBoutillier s'annonçait donc bien remplie, aussi suis-je tout étonné de son brusque retour parmi nous, retour que je ne saurais m'expliquer que comme une simple vacance, précédant la décision définitive d'un engagement brillant et fructueux.

Cette lettre élogieuse est une preuve évidente que mademoiselle LeBoutillier a compris que le travail même toujours au succès; le succès à la gloire, la gloire à la fortune et ce concert qu'elle doit donner dans la semaine n'aspirera et passionnera, je n'en doute pas, tous les amateurs de belle et grande musique vocale, la plus belle des musiques, puisque l'harmonie des chants humains n'est qu'un écho affaibli des chœurs et des concerts angéliques.

SOLANGE.

M. Monk

M. Hector Fabre, de "Paris-Canada", apprécie dans les termes suivants la nomination de M. Monk, comme premier lieutenant du nouveau chef conservateur, M. Borden.

"Revenant à une ancienne coutume, l'opposition a adjoint à M. Borden dans la direction du parti conservateur un collègue représentant particulièrement la province de Québec. C'est une garantie que les sentiments des Canadiens-français ne seront jamais méconnus ou froissés, comme quelques-uns en expriment la crainte, dans l'ardeur des combats à venir. M. Monk, député du comté de Jacques-Cartier, qui a été désigné par son groupe, quoique portant un nom anglais, est d'origine et d'alliance un Canadien-français. Son père a montré dans l'exercice de la magistrature la hauteur de vues et le tour d'esprit d'un magistrat français, et son oncle, M. Drummond, a été, à la suite des événements de 1837-38, le très éloquent et courageux défenseur des insurgés devant les tribunaux militaires. Il a lui-même fait sa marque, au cours du dernier Parlement, de telle façon qu'elle désignait au poste d'honneur et de confiance auquel il vient d'être appelé."

Cartes Professionnelles

AVOCATS
J. A. BÉGIN, C. B.
ARTHUR BÉGIN, LL.B.
Hector ROANNE, BÉGIN, LL.B.
Bisaillon & Brossard
— AVOCATS —
1111 Rue de la Place d'Armes
MONTREAL.

McGibbon, Casgrain, Ryan & Mitchell
AVOCATS
Bâtisse de la Canada Life,
Rue St-Jacques, Montréal.
R. D. McGibbon, C. B. Ryan, C. B. Casgrain, C. B. Mitchell, LL.B.
Victor E. MacIntyre, LL.B. Édouard Surveyl
Lawrence MacIntyre

ARTHUR LARAMEE
AVOCAT
17 Côte de la PLACE D'ARMES
— MONTREAL —
Tél. Bell Main 444.

J. Cléophas Lamothe, L.L.B.
AVOCAT
Bâtisse de "LA PRESSE," chambre 11
Rue St-Jacques, coin St-Lambert
Téléphone Bell Main 4553 207-18

Hon. L. O. Talbot, C. B.
J. A. BÉGIN, C. B.
L. J. S. Morin, L.L.B.

TAILLON, BONIN & MORIN, Avocats
— 180 Rue St-Jacques —
Bâtisse de la "Banque d'Epargne,"
1er Etage, Chambres Nos. 3, 7 et 11
Tél. Bell Main 1537

NOTAIRES
TEL. DES MARCHEANDS TEL. BELL 1571
LEANDRE BELANGER
Notaire, Comptable et
Commissaire
55, RUE ST-JACQUES
116, RUE VICTORIA N. MONTREAL,
8-10

Garand & Bourgeois
— NOTAIRES —
97 Rue St-Jacques—Chambre 74
M. BOURGEOIS tiendra bureau du soir à son domicile, 1047 Rue St-Denis.
Argent à Prêter sur Hypothèques

ARGENT A PRETER
— PETITES SOMMES SEULEMENT —
On prête de l'argent par petits et gros montants, à conditions faciles aux emprunteurs solvables.
W. J. PROULX, NOTAIRE,
JURISCONSULTE, 104, Rue St-Jacques,
MONTREAL.

DENTISTES
GENDREAU...
Dentiste
22 Rue St-Laurent, Montréal
Téléphone Bell Main 218

Arthur Lemieux
CHIRURGIEN-DENTISTE
Gradué du Collège Dentaire de l'Université de Montréal
187 rue St-Denis
MONTREAL 65-129

Trestler, Globensky & Martel
DENTISTES
— 202 Rue St-Denis, Coin Craig —
MONTREAL
Téléphone (Main) 1588

Dr R. A. BRAULT
CHIRURGIEN-DENTISTE
ANCIEN BUREAU DU Dr PEPIN
268, rue St-Laurent
Tél. Bell E. 1745
Heures de Bureau: — de 9 heures à 6 heures —

ARCHITECTES

FINANCE & COMMERCE

Le mouvement de hausse

Continue à la Bourse et le "Street," la Royale et le Gaz entrent en ligne avec

Le Pacifique Canadien et les Acieries

(Des bureaux du "Journal")

Mercredi, 20 mars.

Le niveau général des valeurs de spéculation s'est considérablement relevé depuis deux jours et le marché local a décidément pris une ampleur inaccoutumée. Les changements survenus depuis hier se sont en grande partie faits dans le sens que nous indiquons. Le marché anglais a répondu ce matin à l'attente générale, par des prix plus élevés et le Pacifique Canadien, remis en haleine, par un regain de spéculation, reprend son mouvement ascensionnel sur les principaux marchés financiers du monde.

Partout on semble de plus en plus convaincu que de ce côté il reste encore beaucoup de travail à faire, mais on ne se laisse pas aller à l'optimisme, mais on se laisse aller à l'attente.

Le titre a donc été encore très recherché sur le marché local aujourd'hui, et le cours a éprouvé une progression sensible, bien que finissant à l'attente sur le plus haut niveau de la journée, en sympathie avec le marché de New-York.

La Royale Electricité, le Gaz et le Street ont suivi l'impulsion créée par la victoire du marché de l'extérieur, mais ont accentué l'animation et l'activité des opérations, par de fortes avances.

Le groupe des aciéries s'est distingué aujourd'hui et un certain titre a éprouvé de fortes secousses, que le trouble qu'il a provoqué n'étant pas exempt de malaise. A ce propos, il nous sera permis de rappeler ici que, il y a quelques jours, nous signalions à l'attention de nos lecteurs un mouvement considérable d'achats sur notre place pour le compte de capitalistes intéressés dans la Dominion Steel et demeurant à l'étranger.

Or, ceci laissait croire que les esprits dirigeants de cette entreprise industrielle comprendraient déjà que l'émission par la compagnie de \$3,000,000 de débentures serait un succès, que les souscriptions dépasseraient de beaucoup le montant d'actions offertes, que la répartition qui s'en suivrait ne serait pas égale aux espérances des souscripteurs, c'est-à-dire qu'ils ne recevraient pas le nombre d'actions qu'ils auraient souscrites; ils ont aussi compris, ces messieurs, que les courtiers se laisseraient tenter par la plus-value éventuelle du stock inscrit à la cote et qu'ils vendraient sans avoir la marchandise à acheter plus tard, pour remplir leurs engagements; enfin ces messieurs ont tout bonnement décidé de faire un accaparement du stock avant la souscription, afin de forcer le cours du papier, et de se procurer les actions, qu'ils avaient souscrites, mais qu'on n'aurait pu leur distribuer, vu le grand nombre de souscripteurs, alors qu'ils seraient forcés pour les avoir d'aller sur le marché et payer ce qu'on leur demanderait.

Or c'est tout simplement ce qui est arrivé ce matin. La Compagnie Dominion Steel et Iron a annoncé à la Bourse que vu le nombre considérable de souscripteurs aux actions préférentielles émises par la compagnie, la répartition des actions souscrites serait faite comme suit :

Toute souscription de 25 actions ou moins de 25 actions serait livrée en entier; tout souscripteur de plus de 25 actions recevra d'abord 25 actions; 5,914 actions seront ensuite distribuées aux détenteurs des obligations des forts de la Bourse, puis enfin la balance, s'il en reste, sera répartie au pro-rata entre les souscripteurs de plus de 25 actions.

Or, vu, il n'en reste pas! L'émission n'a été que de 39,000 actions, mais la souscriptions en demanderait trois autant.

Le fait est que la compagnie annonce que pour opérer la répartition telle que décrite, il lui manque 75 actions, qu'il lui faudra acheter sur le marché.

Donc, la conclusion est facile. Les gros opérateurs, forcés ce matin de remplir leurs engagements, ont été pressés dans un coin et obligés d'en passer par les conditions des forts de la Bourse. De là, une hausse subite et violente du Steel préférentiel, qui tomba bientôt après en sérieuse réaction, mais conservant une plus-value notable sur le niveau d'hier.

Les actions ordinaires ont été très fermes en sympathie, et le Dominion Coal est bien soutenu.

Parmi les valeurs de traction, le Twin City est calme, mais le cours accuse une très grande fermeté et une tendance sensible à la hausse. La constante progression des recettes de la compagnie et l'excellente condition de la propriété, désignent cette valeur à l'attention générale.

Il est de plus en plus question d'une augmentation de dividende. Les "Trams" de Halifax sont revenus de l'avant-avant-hier, et gagnent beaucoup de terrain. Le Toronto est mieux tenu, le Duluth est délaissé.

Le Pacifique Canadien a débuté à 94 5/8 ce matin, en progression de 5/4 sur le dernier cours d'hier, gagnant une fraction à 94 7/8 et s'échangeant une grande quantité d'actions, jusqu'à ce que le cours, cédant à de fortes réalisations, recula cet après-midi à 93 1/2, clôturant à 94, soit 1/8 au-dessus du dernier cours d'hier.

Le Steel préf. ouvrit à 96 ce matin, monta à 95 et recula rapidement à 91 1/2 puis fut ramené à 93 cet après-midi, mais clôtura faible à 92 1/2. Les actions ordinaires ont commencé à 93 3/4, s'élevèrent à 93 1/2, et finirent à 97 7/8, seulement 7 1/2 au-dessus du plus haut niveau d'hier. Les débentures s'achetèrent de 89 à 88 1/2.

La Royale Electricité a gagné un point à 226, mais fut ramené au niveau d'hier à 225. Le Gaz est en progression, débutant à 233 1/2 et s'éleva à 234 et clôtura à 233 3/4, gagnant 3/4 sur hier. Le Street est très actif. Débutant à 271 ce matin le cours s'éleva par étapes successives à 273 et clôtura à 274 1/2 sur hier. Le Twin City s'est inscrit ferme à 72 3/4 ce matin et le Toronto est soutenu au niveau d'hier 106 3/4 à 107 ex-dividende.

Les Tramways d'Halifax ont gagné 1 3/4 sur une seule vente cet après-midi de 89 1/4 à 91. Le Duluth s'échange à 7 1/2.

Dans les mines il n'y a guère que la République qui domine.

Le Coton Dominion fléchit de nou-

veau et perd cinq points sur des ventes de quelques actions de 83 à 80. Il s'est vendu hier 85. Le Richelieu est négligé à 109, (ex-rights).

Les cotes suivantes ont été spécialement publiées de Londres aujourd'hui à MM. L. J. Forget et Cie :

Grand Tronc, 1re préf. : 94 1/2 ; 2e, 69 5/8 ; 3e, 25 7/8. Pacifique Canadien : 97. Anaconda : 98 1/2.

MM. L. J. Forget et Cie, courtiers, 1711 rue Notre-Dame, nous fournissent le rapport suivant :

Mercredi, 20 mars.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

phension que la prolongation de la guerre en Afrique nécessitera un nouvel emprunt. Les nouvelles d'hier ont eu leur effet aujourd'hui, et les valeurs américaines ont été faibles. Les valeurs américaines ont été faibles, mais s'améliorèrent plus tard, devenant très fermes en réponse à New-York qui achetaient. Elles ont clôturé néanmoins au-dessous du plus haut prix du jour. Les valeurs provinciales ont été les Pacifiques.

BOURSE DE NEW-YORK

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

12 30 a.m. 3 00 p.m.

VALEURS

20 Mars 20 Mars

Magoun et Cie, ont toutes été vendues.

Un câblegramme privé de Londres dit que la hausse du Pacifique Canadien tient aussi à l'acquisition probable d'un département de télégraphie, de toutes les affaires du câble transpacifique.

GRAINS ET FARINES

D'après les avis reçus au Board of Trade, ce matin, le blé de passage à Londres était plus facile : Cargaisons No 1 Standard Cala, arrivées 305 6d ; Walla Walla, de passage, 28s 9d ; La Plata, de passage, 28s 9d. Mais de passage calme, mars, 19s 1 1/2-2d.

A Liverpool le blé sur place était ferme et le mais tranquille. Blé No 1 Standard Cala, 6s 3 1/2 à 6s 4d ; No 2, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 3, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 4, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 5, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 6, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 7, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 8, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 9, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 10, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 11, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 12, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 13, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 14, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 15, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 16, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 17, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 18, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 19, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 20, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 21, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 22, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 23, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 24, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 25, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 26, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 27, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 28, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 29, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 30, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 31, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 32, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 33, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 34, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 35, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 36, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 37, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 38, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 39, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 40, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 41, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 42, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 43, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 44, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 45, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 46, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 47, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 48, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 49, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 50, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 51, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 52, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 53, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 54, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 55, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 56, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 57, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 58, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 59, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 60, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 61, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 62, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 63, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 64, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 65, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 66, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 67, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 68, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 69, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 70, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 71, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 72, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 73, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 74, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 75, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 76, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 77, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 78, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 79, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 80, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 81, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 82, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 83, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 84, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 85, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 86, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 87, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 88, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 89, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 90, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 91, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 92, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 93, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 94, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 95, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 96, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 97, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 98, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 99, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 100, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 101, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 102, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 103, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 104, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 105, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 106, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 107, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 108, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 109, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 110, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 111, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 112, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 113, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 114, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 115, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 116, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 117, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 118, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 119, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 120, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 121, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 122, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 123, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 124, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 125, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 126, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 127, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 128, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 129, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 130, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 131, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 132, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 133, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 134, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 135, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 136, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 137, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 138, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 139, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 140, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 141, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 142, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 143, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 144, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 145, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 146, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 147, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 148, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 149, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 150, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 151, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 152, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 153, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 154, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 155, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 156, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 157, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 158, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 159, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 160, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 161, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 162, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 163, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 164, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 165, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 166, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 167, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 168, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 169, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 170, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 171, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 172, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 173, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 174, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 175, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 176, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 177, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 178, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 179, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 180, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 181, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 182, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 183, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 184, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 185, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 186, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 187, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 188, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 189, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 190, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 191, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 192, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 193, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 194, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 195, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 196, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 197, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 198, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 199, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 200, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 201, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 202, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 203, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 204, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 205, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 206, 6s 1 1/2 à 6s 2d ; No 207, 6s 1 1/2 à 6s

PAR BENNING ET BARSALOU
VENTE CONSIDERABLE

remarquable dans le nombreux cortège : MM. Joseph Masse, P. Tellier, Dr Gadoury, A. Dostaler, A. Mouau, O. Lavallée, N.P., Dr T. Gervais, A. L. Aubin, N.P., A. L. Caisse, J. Giroux, A. A. Lallier, Dr Tessier, Giroux, A. Goudron, J. O. Tellier, Lord, F.-X. Piché, R. Gariépy, G. ampagne, H. Guillemette, Tessier, Gervais, F. Mathieu, L. Pagé, Dr fortune, E. Desrosiers, O. Olivier, C. ray et une foule d'autres.

Toutes nos sympathies à la famille

**Une autre fabrique de
pulpes
PRESQUE EMPOISONNEE**

